

A l'attention de Monsieur David Clarinval  
Vice-Premier ministre  
Ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture

Paris, le 18 juin 2026

**Objet : Lettre ouverte à Monsieur David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture**

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de l'interview que vous avez accordée au média Le Sillon belge le 22 mai dernier, à la suite de l'autorisation d'urgence octroyée par la Belgique pour le Calantha, **faisant ainsi entrer l'Europe dans l'ère des pesticides génétiques.**

Cette dérogation crée un précédent dangereux pour tous les européens : elle ouvre la voie à de futurs contournements du principe de précaution par voie réglementaire, dans chacun des États membres.

Dans cet entretien, vous déployez longuement votre vision d'une agriculture qui trouve son salut dans les technologies industrielles de la biotech et vous l'opposez à celle d'associations comme la nôtre, qui serait "beaucoup plus radicale", refusant l'innovation technologique par principe et promouvant le retour aux techniques manuelles.

Manifestement, vous accordez à titre personnel une grande confiance aux analyses produites par les industriels pour conclure à l'innocuité du Calantha, au point d'assumer le recours à une dérogation européenne – pourtant initialement destinée à protéger la production agricole d'un danger imminent – pour accélérer la mise sur le marché de ce produit dans votre pays, au nom de la science et du progrès technique.

Alors même que les agriculteurs ne réclament pas ce nouveau pesticide, que la filière de la pomme de terre fait face à une crise de surproduction en Belgique comme dans tout le Nord de l'Europe et qu'il existe de nombreuses solutions éprouvées pour lutter contre le doryphore, y compris en agriculture biologique.

Votre décision surprend au regard des lacunes actuelles en matière de connaissances scientifiques sur les effets des pesticides à ARNi sur les espèces non ciblées et l'environnement, de l'absence de protocoles d'évaluation réglementaires adaptés à leur

mode d'action et des risques de mortalité liés aux coformulants déjà observés chez certaines espèces non ciblées.

C'est probablement une question de point de vue : **pour nous, sans évaluation complète et adaptée et sans transparence sur les données, les promesses des industriels relèvent d'un effort marketing plutôt que de connaissances scientifiques robustes.** C'est insuffisant pour nous convaincre.

Dans ce contexte, vous ne verrez pas d'inconvénient à ce qu'une organisation de défense de la biodiversité comme la nôtre permette à la science indépendante de tester le Calantha.

**Le produit n'étant pas accessible aux associations, permettez-nous de vous adresser une requête simple : faites nous parvenir du Calantha.**

Nous souhaitons tester le produit selon les protocoles recommandés par nos experts associés en écotoxicologie, en entomologie et en microbiologie – des scientifiques indépendants. Ils en analyseront en laboratoire la toxicité aiguë, les effets sub-létaux et les effets sur l'expression de l'ensemble du génome des insectes non ciblés les plus communément présents dans nos champs.

Nous nous engageons à publier l'ensemble des analyses obtenues pour permettre par ailleurs à la science indépendante de se saisir plus largement des résultats et de contribuer à évaluer si ce produit passe les tests de toxicité les plus élémentaires pour sa catégorie.

En effet, nous estimons de notre côté que la mise sur le marché de nouvelles technologies pouvant affecter le Vivant doit relever d'un débat démocratique et transparent, dans lequel la science indépendante a toute sa place.

Aussi, nous vous demandons en complément de publier a minima le jeu de données complet et les analyses ayant justifié la dérogation octroyée en Belgique.

Nous serions ravis de constater, une fois réellement évalué, que le produit ne présente pas de risque démesuré pour les espèces non ciblées ou pour l'environnement. Cela ôtera un combat de la longue liste de ceux qui nous mobilisent pour la survie des pollinisateurs et la protection du Vivant.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération,

Julie Sohier  
Déléguée générale de POLLINIS



---

**POLLINIS**

10, RUE SAINT MARC • 75002 PARIS  
+33 1 40 26 40 34 • CONTACT@POLLINIS.ORG • WWW.POLLINIS.ORG

